

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE,

Journal Industriel et Littéraire de Lyon.

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 1 fr. 25 c. pour un mois, 3 fr. pour trois mois; 6 fr. pour six mois, et 11 fr. pour l'année. On ajoutera, pour les frais de poste, 2 c. par numéro pour le département, et 4 c. hors du département. — Le Bureau du Journal est place de la Boucherie des Terreaux, à l'angle de la rue Lanterne, n. 7, au 2. étage. — On peut aussi s'abonner chez M. FALCONNET, rue Tolozan, n. 6. — On s'abonne à Paris, à l'Office-Correspondance de J. BRESSON et BOURGOIN, rue Notre-Dame des Mirrors, n° 18, où l'on reçoit les annonces pour l'Echo de la Fabrique.

SOMMAIRE.

Le Peuple, par M. Miran. — Funérailles d'un chef d'atelier. — Lettre de MM. Gentelet et Dubost. — Catalogue des maisons de commerce qui, etc. — Des tullistes de Lyon, exposé par MM. Bonnardel, Thevenet, etc. — Souscription en faveur des ouvriers tullistes. — Conseil des prud'hommes. — Franchise de la pensée, par M. Trélat. — L'humanité marche, par M. Jullien. — Résumé d'un président de cour d'assises. — Revue quindécimale. — Lettre de M. Meunier. — Notice biographique sur M. Pozzo di Borgo. — Machine à gaz de Brown, par J. Renaux. — Société française de statistique, etc. — Notice sur le Plan-de-Vaize, etc., par M. Beaulieu. — Coups de Navettes. — Annonces.

LE PEUPLE.

Le peuple !...

On entend chaque jour ce mot prononcé avec un étrange et ridicule dédain, le peuple !... Et chaque individu qui l'emploie prétend ne pas appartenir à la catégorie qu'il désigne. C'est pitié de voir ce sot orgueil, ce dédain comique pour la plus noble désignation.

Insensés, dirons-nous à ceux qui la repoussent, insensés ! le peuple, c'est vous, c'est nous tous sans distinction. C'est cet être collectif que vous contribuez à former, qui gagne des batailles, qui se couvrit de gloire en prenant la Bastille, en marchant du Caire au Kremlin avec un chef de son choix, qui se passionne pour tout ce qui est grand et généreux, qui s'élève aux sentimens les plus sublimes, qui frémit d'admiration au récit des grandes actions, c'est en un mot la nation, nom élevé, grand et majestueux qui doit dominer toute la vie sociale.

Il n'y a rien au-dessus de la nation : le peuple, la nation, c'est pour eux que doit être faite toute la machine gouvernementale, et non pour ceux qui, volontairement, veulent se séparer de cette grande et noble famille, pour l'exploiter à leur profit. Il délègue son pouvoir, le peuple; mais le délégué n'est au-dessus de lui que parce que le peuple l'a voulu.

Le peuple seul peut apprécier les hommes à leur juste valeur; sa voix est, comme on l'a dit, la voix de Dieu. Quand il frappe un nom de réprobation, c'est qu'il la mérite, cette réprobation; quand il l'élève,

c'est qu'il doit être élevé. Pourquoi ses jugemens sont-ils presque toujours sans appel? C'est que le peuple juge les hommes sur les services qu'ils lui rendent.

On a fait grand bruit de hautes popularités qui sont mortes; mais quand on regarde bien au fond des choses, on reconnaît que ces popularités méritaient de mourir.

Le peuple n'est point cet être aveugle qui frappe sans examen. On nous cite 93; mais ce n'est pas le peuple qui frappait alors, c'était l'étranger qui soudoyait des hommes féroces, qui avaient mission de décorser le peuple et sa sublime révolution de 89.

Il faudrait qu'enfin l'on cessât de flétrir le peuple par des accusations de cruauté, trop prodiguées depuis 50 ans. On lui jette d'odieuses calomnies, qui tendent à le présenter sous un aspect sanguinaire; c'est une tactique mise en œuvre par la poignée d'intrigans qui l'exploitent pour le mieux asservir. Le peuple s'est manifesté en juillet, c'est-à-dire la nation, dans sa haute et admirable générosité; cessons de la voir dans les égorgeurs de toutes couleurs, et disons hautement qu'il n'est pas de nom plus élevé, plus sublime que celui-ci : *Le Peuple!*

MIRAN.

Funérailles d'un chef d'atelier.

André Cointe, fabricant d'étoffes de soie, est décédé à Lyon le 2 février courant, à l'âge de 36 ans environ. Plus de huit cents personnes, confrères et amis, ont suivi sa dépouille mortelle au champ du repos. On y remarquait un grand nombre de compagnons dits *fer-randiniers*. Le plus grand recueillement, l'ordre le plus parfait ont présidé à cette marche solennelle du domicile du défunt au cimetière de Loyasse, où il a été inhumé. Un discours a été prononcé sur sa tombe par un chef d'atelier; la vie obscure et paisible d'un ouvrier ne permettait pas de déployer les ressources de l'éloquence. Cependant le récit des simples vertus d'un prolétaire, le tableau des misères humaines et l'espérance d'une vie plus heureuse dans un monde meilleur, ont fourni à l'orateur quelques morceaux qui ont ému les assistans au delà de toute expression. Nous prenons acte de cette cérémonie pour montrer le progrès des mœurs populaires.

La tombe de Cointe, comme le banquet des action-

naires de l'*Echo*, témoignent de la révolution morale dont la société est en travail. Nous le répétons avec conviction, le peuple est aujourd'hui digne de toute liberté.

Une collecte a suivi cette triste cérémonie, et a produit la somme de 33 fr. 75 c., qui a été distribuée à deux blessés de novembre.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, le 6 février 1855.

Monsieur,

Dans l'intérêt de notre maison de fabrique, nous réclamons de votre justice de vouloir bien publier dans votre plus prochain numéro que les bruits malveillants que l'on fait circuler parmi les chefs d'atelier, sur notre refus de payer l'enlavage des cartons, sont tout-à-fait faux. Depuis le jugement du conseil des prud'hommes du 24 janvier dernier, nous avons payé le susdit enlavage.

Agrérez, etc.

GENTELET et DUBOST.

Note du rédacteur. — La question importante du lavage des cartons se trouve résolue en faveur des ouvriers par la lettre de MM. Gentelet et Dubost ci-dessus, ainsi que par celle de MM. Poton, Crozier et C^e, que nous avons insérée dans le dernier numéro. La prétention des négocians de faire payer aux chefs d'atelier le lavage des cartons, était à la fois injuste et ridicule; nous la tenons pour terminée; car nous sommes fondés à croire que M. Firmin Gentelet ne fut que le bouc émissaire de quelques-uns de ses collègues, et qu'il est aujourd'hui honteux du rôle qu'on lui a fait jouer. Ainsi nous ne verrons plus sur les livres des chefs d'atelier, ces mots: *Le lavage à la charge du maître, tous frais compris*, et autres expressions équivalentes qu'on avait ensuite l'impudeur de montrer au conseil des prud'hommes comme l'expression d'une convention librement débattue; il ne peut y avoir de droit contre le droit. Or, le droit des chefs d'ateliers est de ne pas payer le lavage des cartons; le conseil l'a reconnu; nul ne peut s'y soustraire, parce qu'aucune convention ne peut avoir lieu contre la loi. Nous félicitons la maison Gentelet d'avoir reconnu son erreur; nous devons ajouter à son avantage qu'elle a voulu que la réparation du scandale qu'elle avait causée fût aussi publique, que le scandale lui-même, et depuis le 5 de ce mois, elle a affiché dans ses magasins un écriteau portant qu'elle payerait à l'avenir le lavage des cartons et allouerait 15 grammes pour les tirelles.

Que cette affaire soit donc éteinte. Les ouvriers ne doivent plus conserver aucun ressentiment. Ils ont obtenu la justice qu'ils demandaient; et ils l'obtiendront toujours par leur fermeté et leur union.

CATALOGUE

Des maisons de commerce qui sont en contravention avec les décisions du conseil des prud'hommes.

Nous inscrirons à l'avenir sous ce titre le nom de tous les négocians qui auront écrit sur les livres des chefs d'atelier des conventions contraires à leurs droits reconnus et constatés par des jugemens du conseil. Nous prions nos confrères de nous apporter confidentiellement tous les livres sur lesquels seront écrites de semblables conventions, dont nous nous réservons de démontrer l'illégalité.

Nous inscrirons aujourd'hui, sous le N^o 1 :

MM. BARON, CARRIER et C^e, qui ont écrit sur le livre de M., chef d'atelier, qu'il ne recevrait que 30 grammes de déchet sur des matières laine, etc. Le conseil a décidé que ce déchet devait être de 45 grammes (Voir notice de jurisprudence, 1^{re} série, n^o 1, N^o 2 du Journal, pag. 12.)

Des Tullistes de Lyon.

Depuis nombre d'années les marchands de tulle font assaut d'égoïsme contre leurs ouvriers. En 1831, ces derniers ont formé une association pour forcer les négocians à se conformer à l'arrêté du ministre de l'intérieur, qui fixait à 5,000 mètres la longueur des flottes, que ces négocians avaient portée jusqu'à 6,000 mètres et plus. Au moyen de cette association, les ouvriers obtinrent enfin la justice que l'influence occulte des marchands leur avait fait refuser au conseil des prud'hommes, où ils n'ont qu'une représentation incomplète et mensongère.

Les marchands, irrités de ce succès, en tirèrent une vengeance immédiate en réduisant à 1 fr. le prix de la flotte qui était payé auparavant 1 fr. 25 c. Dès-lors, et après une telle *négalion* de salaire, l'ouvrier célibataire eut peine, malgré un travail forcé, de suffire à ses besoins les plus stricts. Quant au père de famille, la misère la plus affreuse fut son partage.

Dans un tel état de détresse, les ouvriers tullistes furent encore un objet de spéculation pour les despotes avides que leurs sueurs avaient enrichi. Un calcul machiavélique fut fait par les négocians. Les plus riches d'entre ces derniers, feignant de s'appitoyer sur le sort des malheureux ouvriers, leur représentèrent qu'ils ne pouvaient pas vivre avec un aussi mince salaire (ce qui n'est que trop vrai), et que s'ils s'entendaient bien, il leur serait facile d'obtenir une augmentation de *cinquante centimes* par flotte; ils allèrent même jusqu'à promettre des secours, l'un 1,000 fr., l'autre 600 fr., etc. Ces faits sont consignés dans une enquête déposée entre les mains du procureur du roi, qui poursuit, dit-on, d'office ces marchands.

On va croire que ces négocians étaient mus par un sentiment de compassion, ou au moins qu'ils exécuteraient leurs promesses. On se tromperait doublement; d'abord les négocians dont il s'agit (L'enquête le constate, et ils l'ont avoué eux-mêmes), n'avaient pour but que de faire tomber les petits marchands par une suspension de travail, et s'emparer du monopole de cette industrie.

Quant aux dons promis, et sur la foi desquels les ouvriers tullistes ont agi, ils n'ont pas encore été réalisés. Il est probable qu'on les attendra long-temps (1).

Les travaux ayant cessé, l'autorité crut voir un complot de coalition dans la démarche des ouvriers tullistes, et cinq d'entr'eux furent incarcérés comme chefs de ce complot. Nous n'avons pas à nous occuper de la législation en ce qui touche la question de coalition des ouvriers; nous pensons que cette anomalie de l'ordre social actuel disparaîtra incessamment, mais en l'état nous pouvons certifier qu'il n'y a pas eu coalition dans le sens de la loi, et que tous les ouvriers tullistes ont eu leur libre arbitre complet; nous devons rendre jus-

(1) Pourquoi pas? Les ouvriers en soie attendent bien encore les 25,000 fr. promis par M. Et. Gauthier, le 25 novembre 1831.

(Note du rédacteur.)

tice à M. le préfet du Rhône; il a ordonné la mise en liberté de nos cinq camarades aussitôt qu'il a été instruit des circonstances de cette affaire, et a provoqué l'enquête dont nous avons parlé ci-dessus.

Maintenant la question se présente ainsi: par des motifs honteux mais dont nous avons été dupes, les marchands ont jeté le gant. Les ouvriers tullistes le ramassent; ils se sont réunis, ils en ont le droit. Leurs ressources sont très-bornées, mais habitués à souffrir, ils sauront souffrir encore davantage. Ceux qui ont quelque chose viennent au secours de ceux qui n'ont rien. Il n'y a point de travaux pénibles ou fâcheux auxquels ils ne se résoudront pour donner du pain à leurs familles. Ils comptent aussi sur la sympathie de tous leurs camarades, sur les secours de tous les artisans des autres professions, sur la bienveillance de tous ceux qui ont des entrailles pour la classe prolétaire.

Déjà des souscriptions ont été ouvertes à leur profit; ils en remercient les généreux auteurs, et ils espèrent, avec cette aide, triompher de l'égoïsme et de la cupidité.

L.-F. Bonnardel, Thevenet, Cattin cadet, Baur, Cléménçon, Fischer, T. Plantier, Cattin.

Note du rédacteur. — Nous avons dû accueillir cet exposé des griefs des ouvriers tullistes. Nous ne pouvons en juger le mérite; mais s'il n'est pas démenti, que de réflexions il doit faire naître. Nous les abandonnons à la sagacité des lecteurs. L'autorité est avertie; elle a des devoirs à remplir. Laissera-t-elle s'envenimer une plaie qu'il est encore possible de cicatrifier. Nous ne voulons aujourd'hui qu'appeler son attention sur les maux qu'éprouve une industrie toute entière, sur la misère de quelques-uns de nos concitoyens. Dans la crainte qu'on nous accuse d'entraver les bonnes intentions de ceux qui sont chargés de veiller au bien être de la société, dans la crainte qu'on accuse notre zèle et notre propension à venir au secours de nos camarades prolétaires, nous nous taisons encore quelques jours. Notre silence, en pareille occasion, n'a qu'un but; de prouver que nous ne voulons sacrifier aucune existence actuellement compromise, à nos théories, ni donner prétexte, par un motif quelconque; de dénier des secours à des hommes qui souffrent; mais si notre silence n'est pas compris et apprécié, nous parlerons et nous ferons entendre de dures vérités. Tant pis pour ceux qui les auront provoquées.

SOUSCRIPTION POUR LES OUVRIERS TULLISTES.

1^{re} LISTE DE SOUSCRIPTION.

Plusieurs chefs d'atelier ont versé 20 fr. 50 c. — Cinq autres *idem*, 1 fr. 35. — Un cabaretier, 1 fr. — Un charron républicain, 50 c. — Un farinier, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Un st-simonien, 20 c.
Total, 24 fr. 55 c.

2^e LISTE.

Plusieurs chefs d'atelier de la montée des Epies.	8 fr. 15 c.
Idem. id. id.	3 10
Idem. id. de St-Georges.	3 15
Idem. id. de Bourgneuf.	2 50
Idem. id. id.	4 20
Idem. id. de St-Vincent.	2 50
Idem. id. id.	5 45
Idem. id. de St-Paul.	6 50
M. Brosse.	50
M. Verpillat, bousiogot.	25
Une républicaine.	50
Une mère de famille.	50
Une petite fille de 10 ans.	40

Total.

37 fr. 40 c.

3^e LISTE.

Plusieurs chefs d'atelier de la Croix-Roussé.	89 fr. 60 c.
Idem. id. de St-Just.	10 35
Idem. id. des Erotheaux.	3
Idem. id. de Lyon.	34 05
Un blessé de Novembre.	50

Total. 157 fr. 50 c.

Total général. 199 fr. 45 c.

Ces diverses sommes ont été immédiatement remises à la commission de secours des ouvriers tullistes.



CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

(PRÉSIDÉ PAR M. PUTINIER.)

Audience du 7 février 1833.

M. Tarpin, fabricant de dorures, présente au conseil les pièces saisies sur les métiers occupés par le sieur Girerd. Le conseil, après la confrontation des pièces avec l'échantillon du dépôt, qui en assure la propriété à M. Tarpin, pour huit années, reconnaît la contravention valable, et renvoie les parties par-devant le tribunal de commerce.

Lorsqu'un négociant fait attendre au chef d'atelier la pièce qu'il a été condamné à lui remettre par un jugement du conseil, est-il dû une indemnité à ce chef d'atelier? — R. *Oui*.

La sieur Perry, dont les différens avec le sieur Saint-Olive avaient été terminés par une précédente décision du conseil, qui condamnait ledit sieur St-Olive à lui payer un défrayement de 40 fr., et à lui donner une pièce d'un aunage long, expose que cette pièce lui a été refusée à plusieurs reprises. Il appelle en témoignage une personne qui était avec lui chez l'ourdissime du sieur St-Olive, lorsqu'elle déclara n'avoir reçu aucune soie pour ourdir la pièce.

« Attendu que le sieur St-Olive n'a pas donné la pièce » à Pouvrier, ainsi qu'il avait été décidé, attendu que « le maître a perdu plusieurs jours pour attendre cette » pièce, le conseil porte l'indemnité de la somme de » 40 fr. à celle de 70 fr. »

De la franchise de la pensée.

« Chackoug, ministre de Li-Ouang, empereur de la Chine, il y a vingt-six siècles, représentait à ce mauvais prince que, si le ressentiment devenait général, son autorité ne saurait subsister. « Un empereur qui » saura gouverner (ajoutait ce ministre), laissera aux » historiens et aux poètes la *liberté d'écrire*, au peuple, » celle de parler, et aux indigens celle de murmurer, » alors les affaires suivront leur cours. » Li-Ouang ne l'écouta pas; trois ans après il fut réduit à fuir. »

C'est un grand crime que d'attenter à la pensée qui est une fonction de l'homme, et celle de toutes qui mérite le plus de respect. — Si ceux contre la violence desquels nous protestons étaients capables de quelque bonne foi, nous les engagerions à invoquer en même temps les conseils de la raison et les lumières de l'histoire, et nous les mettrions au défi de fournir aucune contradiction solide à nos argumens.

Non, il n'est pas vrai que la société ne puisse se maintenir qu'au prix du sang versé, des prisons, des échafauds et des violences de toute espèce. Non, il n'est pas vrai que la crainte et les châtimens puissent jamais être

un moyen légitime de gouverner les hommes. Une pareille croyance et de pareilles pratiques indiquent à la fois une ignorance grossière et une démoralisation profonde chez ceux qui les répandent.

Ne croyez pas qu'il doive y avoir, comme on le dit, dans la marche des sociétés, des temps de paix et des temps de désordres; ne croyez pas que la souffrance et le malheur, la persécution, la haine et la vengeance soient de l'essence de l'humanité: ceux qui croient cela sont des impies, ceux qui en sont cause sont des monstres.

Toutes les fois que vous voyez de grands bouleversements dans l'état social, dites à coup sûr:

« Il y a ici des hommes qui tirent parti du passé, qui exploitent le présent et qui arrêtent l'avenir: il y a ici des misérables qui font argent et jouissances personnelles des misères du plus grand nombre. »

Sans cette criminelle coalition de ceux qui regorgent contre ceux qui végètent exténués de douleurs et de privations, l'humanité s'avancerait comme chaque homme grandit, car l'humanité n'est qu'un grand corps dont l'accroissement est indéfini. Les révolutions sont le produit des résistances qu'on oppose à son libre développement; quand on l'a entravée long-temps, mutilée, refoulée de mille et mille manières, un jour vient où elle reprend ses droits, et ce jour est terrible pour les hommes qui l'ont retardé. — Les révolutions sont l'œuvre de ceux qui s'en disent les ennemis; ceux qu'on en accuse font tout ce qu'ils peuvent pour que chaque jour amène insensiblement sa conquête. Si on les écoutait, il n'y aurait jamais de commotions politiques.

Rendez assez de justice à l'humanité pour ne point mettre sur son compte les crimes qui la désolent: la plupart ne sont que des réactions; ils sont le fait de quelques hommes qui veulent substituer leurs caprices aux lois de la nature. Ces derniers sont aussi fous que ceux qui voudraient apprendre à l'homme à marcher ou à dormir. Il ne faudrait que rire de leurs vains préceptes, s'il n'y avait là des larmes et du sang.

Un jour viendra où la grande famille se régira d'elle-même sans violence, sans dilapidation, sans provocation et sans vengeances. — Alors, aucun effort ne sera perdu, toutes les pensées seront recueillies, toutes se féconderont les unes par les autres: l'humanité s'avancera dans la voie que la nature lui ouvre. — Le moyen de l'y engager, c'est de faire cesser au plus vite l'état monstrueux où la pensée lutte contre le gendarme, et la voix de la conscience contre le cri de la faim.

Il y a vingt ans, trente ans, cinquante ans, quelle était la pensée qui soulevait contre elle toutes les fureurs du pouvoir? — La pensée populaire qui préparait le règne de l'égalité. Cherchez partout, fouillez les temps passés, ou considérez le présent, vous trouverez dans tous les âges et dans tous les lieux ceux qui prédisaient et qui préparaient l'avenir poursuivis, persécutés, mis à mort par des hommes qui s'appelaient Anytus, Jeffryes, Christophe de Beaumont, de Broë ou Marchangy. — Qu'est devenue leur mémoire? — Elle est maudite. — Que sont devenues les pensées qu'ils combattaient à outrance? — Elles ont échauffé tous les cœurs; elles ne peuvent plus s'éteindre; elles feront le tour du monde.

Croyez-nous, c'est un vilain métier que celui de faire la guerre aux idées avec des réquisitoires.

La barbarie ne finira que le jour où l'intelligence humaine sera libre et où on cessera de voir requérir l'amende, la prison, le bannissement ou la mort contre

un homme qui peut selon les temps ou selon les lieux, s'appeler Socrate, Sydney, Béranger ou Paul-Louis Courier.

TRÉLAT (1).

L'HUMANITÉ MARCHE.

Nous retrouvons partout cet accord unanime des esprits élevés à reconnaître dans ce qui s'est passé depuis quarante ans, et dans tout ce qui s'accomplit autour de nous, un signe évident de transformation sociale. Nous n'en sommes plus aux petites révoltes prétorienne, aux mesquines révolutions de palais, aux changements ruineux de dynastie, aux fanatiques guerres de croyances; les peuples ne consentent plus à s'égorger pour un maître, quels que soient son nom et sa naissance, à s'exterminer pour un principe, une idée, quelles que soient sa prédominance et sa sainteté. Les peuples veulent être libres, peu importe par qui; les peuples veulent être heureux, peu importe comment! L'humanité marche incessamment vers un avenir d'amélioration; malheur à ceux qui sont assez présomptueux, assez aveugles pour se croire pouvoir d'arrêter ce torrent des siècles! Il les entraînera, et la violence de leur chute sera toujours en raison de leur imprudente résistance. Qu'on y songe bien! la société ne s'agit plus seulement à la surface, elle est ébranlée jusque dans ses fondemens. Le corps social est en travail de constitution; ce travail lent et pénible, que tant de symptômes douloureux ont annoncé, que tant de crises convulsives accompagnent, peut cependant s'achever heureusement si nos médecins politiques sont assez habiles pour laisser agir la nature. Leurs efforts seraient impuissans pour avancer ou retarder l'heure de la délivrance. Le malade connaît mieux qu'eux et le mal et le remède; il souffre patiemment parce qu'il sait qu'un terme est assigné à ses souffrances, et que, le moment une fois venu, elles cesseront sans le secours et en dépit de l'empirisme et des charlatans.

Cette idée de régénération sociale est aujourd'hui la pensée intime de toutes les âmes fortes, de tous les hommes de valeur, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions politiques; voyez-la qui se manifeste, qui domine partout; et, dans le nouvel écrit de l'auteur des martyrs lui-même, comme elle se révèle embellie de tout ce que le génie prophétique de M. de Châteaubriand peut donner de grandeur et d'énergie! « L'on ne cesse de s'étonner des événemens, dit cet illustre écrivain » dans son mémoire sur la captivité de la duchesse de » Berry, toujours on se figure atteindre le dernier, » toujours la révolution recommence. Ceux qui, depuis » quarante années, marchent pour arriver au terme, » gémissent: ils croyaient s'asseoir quelques heures au » bord de leur tombe: vain espoir! le temps frappe » ces voyageurs pantelans, et les force d'avancer. Qua- » tre fois, depuis qu'ils cheminent, la vieille monar- » chie est tombée à leurs pieds; à peine échappés à ses » écroulemens successifs, ils sont obligés d'en traverser » de nouveau les décombres et la poussière. »
» Toutefois mal à propos on est surpris de cette lon- » gueur des enchaînemens politiques. *Nous ne sommes pas, comme il le semble à plusieurs, dans une époque de révolution particulière, mais à une ère de trans-*

(1) Membre de la société des Amis du Peuple, médecin et rédacteur en chef du *Patriote*, journal du Puy-de-Dôme, etc.

» formation générale ; la société entière se modifie. Quel siècle verra la fin du mouvement ? demandez-le à Dieu. Les générations advenues dans ces périodes comptent pour rien, ou plutôt, elles sont enfouies comme matériaux bruts dans les fondemens de l'édifice : sur leurs débris s'élèvera le nouveau temple. »

Ainsi parle le plus éloquent défenseur de la légitimité : plein des souvenirs d'un passé qu'il regrette, il sent avec douleur que ce passé tout entier lui échappe ; c'est en vain que son courage voudrait en sauver le principe, sa conscience et sa raison lui crient que son courage est inutile. Le noble écrivain l'a dit lui-même, la légitimité était le pouvoir incarné ; en la saturant de libertés on l'aurait fait vivre en même temps qu'elle nous eût appris à régler ces libertés. Loin de comprendre cette nécessité, elle voulut ajouter du pouvoir à du pouvoir, et elle a péri par l'excès de son principe. Or, en politique aussi, les morts ne reviennent pas et le passé est accompli sans retour. Une révolution qui a bouleversé le monde ancien et émancipé le nouveau monde, est quelque chose ; elle a changé les mœurs, les idées, les intérêts ; elle a créé des besoins qu'il faut satisfaire ; elle exige des améliorations que veut une génération, fortifiée par des millions d'hommes venus à la vie, lorsque la génération qui les repousse est affaiblie par des millions d'hommes descendus dans la tombe. Quoi que disent, quoi que fasse cette poignée de demeurans d'un autre âge, ces quelques stationnaires d'aujourd'hui, gens qui surnagent sur l'abîme du temps, l'humanité marchera, et le présent ne sera que ce qu'il peut être, la transition du passé à l'avenir. Vous tendez vers un but providentiel, hommes du progrès, ne perdez point courage, vous l'atteindrez !

Résumé

REMARQUABLE ET A MÉDITER D'UN PRÉSIDENT
DE COUR D'ASSISES.

Il s'agit d'une accusation de meurtre portée contre Pierre Macstratti, idiot, assassin de son frère Côme Macstratti, lequel, profitant de cet état d'imbécillité, l'avait dépossédé de sa part dans la succession de son père.

Pierre Macstratti a été conduit du malheur au crime. Un jour, en effet, il semble sortir de sa longue stupeur ; il a comme un intervalle lucide qui lui révèle l'horreur de sa position et la puissance d'en changer. Jusq'à ce moment il a souffert, il s'est senti en proie au besoin, il a erré sans asile. La société l'a repoussé, la justice a été sourde à ses plaintes, et pourtant son père ne l'avait pas déshérité. Ces choses il les comprend maintenant ; il se regarde, se touche, s'interroge ; il se connaît des droits. Son cerveau s'exalte, un rayon de feu y pénètre ; cet éclair rapide et sombre présage la foudre, le mal cette fois va naître de l'intelligence : l'idiot ne réfléchit que pour appeler à son secours la loi de la force. C'est alors que s'armant de cette force matérielle, dont la révolte est d'autant plus dangereuse qu'elle est plus aveugle, Pierre Macstratti prend violemment possession du domicile usurpé par son frère ; puis, quand son frère paraît, l'accusé tremble ; il a son tyran devant les yeux ; il a présent à l'esprit le souvenir de sa destinée d'esclave, de proscrit, de mendiant ; au ressentiment des humiliations subies, des mauvais traitemens endurés vient se joindre la crainte de retomber dans les mains redoutables de son frère ;

il croit ses jours en péril ; l'effroi, l'agitation le troublent ; il saisit son arme. Abel a tué Caïn, et vous avez à juger le signé de Dieu, car Dieu l'a marqué du sceau de l'adversité.

Revue quindécimale.

ÉTRANGER.

Bade. — Il existe au sud de la Forêt-Noire, province de Hattensstein, une secte politique dont les membres se nomment *les salpêtriers* ; ils sont environ 1,200, et à l'exemple des quakers refusent le service militaire, l'impôt, etc.

Angleterre. — L'ouverture des chambres a eu lieu le 29 janvier dernier. M. Manners Sutton, candidat ministériel, a été nommé président de la chambre des communes.

INTÉRIEUR.

PARIS.

Cour d'assises. — Louis Bergeron, étudiant en droit, âgé de 21 ans, né à Chauny (Aisne), et Louis-Philibert-François-Hippolyte Benoit, officier de santé, âgé de 28 ans, natif de Castellaro (Italie), demeurant aussi à Chauny, sont renvoyés devant cette cour par arrêt de la chambre des mises en accusation du 26 janvier, comme prévenus de l'attentat du 19 novembre dernier, sur Louis-Philippe ; ils seront jugés les 11 et 12 de ce mois (Affaire du coup de pistolet). M^e Moulin défendra Benoit, et M^e Joly, Bergeron.

Nomination de pairs. — Le comte Duchâtel et le général St-Cyr-Nugues sont nommés pairs de France.

Duel. — Le 2 février courant un duel a eu lieu à St-Ouen, entre M. Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*, et M. Roux Laborie fils, rédacteur du *Revenant*, par suite de provocation du parti carliste contre le parti patriote à l'occasion de la duchesse de Berry. M. Carrel a été grièvement blessé. Les patriotes se sont fait inscrire aux bureaux du *National* et de la *Tribune*, et ont envoyé des cartels dans les bureaux des journaux légitimistes. Ces derniers sont en ce moment protégés par la force armée ; on craint les représailles du parti républicain. Une grande rumeur attriste en ce moment la ville de Paris. On croit les jours de Carrel en danger.

4 février. — L'état de la santé de ce grand citoyen est amélioré. Il a reçu la visite de Lafayette, Châteaubriand, Dupin aîné, Thiers, etc. La Société *Aide-toi le ciel t'aidera* se met à la disposition des journaux républicains. — Celle des *Droits de l'Homme* offre de marcher contre les carlistes au nombre de 4,000 citoyens.

L'adversaire de M. Carrel est grièvement blessé.

Nécrologie. — Le 4 de ce mois est décédé M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions, membre de l'Académie française etc. ; savant distingué.

— 7 à 800 jeunes gens des Ecoles de droit et de médecine se sont rendus au bureau du *National* pour s'informer de la santé de M. Carrel.

— *4 février.* — M. Carrel est hors de danger. — M. Garnier-Pagès, député républicain, a sommé M. Berryer, député légitimiste, de désavouer les provocations de son parti ; ce qu'il a fait (Voy. les lettres de ces deux députés, *Précurseur*, n° 1,904, 9 février.)

— M. Châteaubriand est renvoyé devant la cour d'assises à raison de son mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry.

— Béranger vient de publier un nouveau volume de chansons.

DEPARTEMENTS.

Feurs (Loire). Le pont sur la Loire a été livré à la circulation le 20 janvier dernier.

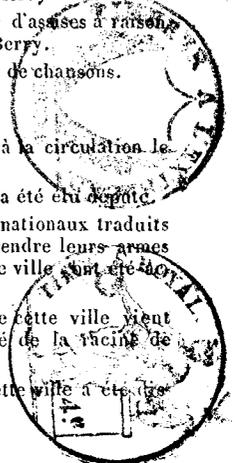
Châlons-sur-Marne (Seine-et-Marne). M. d'Auzon a été élu député.

Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire). Les gardes nationaux traduits en police correctionnelle pour avoir refusé de rendre leurs armes après le licenciement de la garde nationale de cette ville, ont été acquittés le 1^{er} février.

Orléans (Loiret). Un cultivateur des environs de cette ville vient de trouver le moyen d'extraire un excellent café de la racine de betterave.

Riom (Puy-de-Dôme). La garde nationale de cette ville a été dissoute par ordonnance du 5 décembre dernier.

JULIEN



CHAMBRE DES PAIRS.

28 janvier. — M. Thiers dépose divers projets de loi relatifs à des intérêts de localités, adoptés par la chambre des députés, et le projet de loi relatif au monument à élever sur la place de la Bastille, également adopté. — M. Le Poitevin fait le rapport sur le projet de loi relatif aux récoltes pendantes par racines, et conclut à son adoption. — Rapport de pétitions.

31 janvier. — M. Portalis prononce l'éloge funèbre de M. Maleville. — Le projet de loi sur les récoltes pendantes par racines est adopté à l'unanimité; il y a 78 votans. — Diverses commissions sont nommées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

23 janvier. — Suite et fin de la discussion sur la loi départementale. — M. de la Pinsonnière lit une proposition pour augmenter les attributions des juges de paix. — Le projet de loi qui accorde une pension viagère de 250 fr. aux 401 vainqueurs de la Bastille, est adopté par 150 votans contre 86.

24 janvier. — Le ministre des finances présente un projet de loi pour autoriser le gouvernement français à cautionner, conjointement avec l'Angleterre et la Russie, un emprunt de 60 millions en faveur de Othon, jeune prince bavarois, créé roi des Grecs. — Discussion du budget du ministère de la justice.

25 janvier. — M. Ch. Comte lit une proposition tendante à remplacer les articles 68 et 69 du règlement de la chambre. Elle consiste à accorder au président le droit de nommer lui-même les commissions sauf celles du budget et le cas où 50 membres revendiqueraient ce droit pour la chambre elle-même. — Un projet de loi portant l'ouverture d'un crédit de 54,450 fr. au ministre des finances pour le service des pensions accordées aux orphelins de juillet, est adopté par 223 votans contre 23. — Suite de la discussion du budget du ministère de la justice.

26 janvier. — Rapport de M. Martin (du Nord) sur la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Rapport de M. Taillandier sur la proposition de M. Harlé fils, relative à la négociation des effets publics. — La loi départementale est votée par 205 voix contre 82.

28 janvier. — Adoption de plusieurs projets de loi relatifs à des intérêts de localités. — La proposition de M. Comte (Voy. 25 janvier) est développée et rejetée. — Celle de M. Corcelles, tendante 1° à empêcher que les mêmes députés fussent nommés de plusieurs commissions en même temps; 2° à fixer les heures de réunion des commissions avant et après la tenue des séances de la chambre, a été adoptée en ce qui touche la première partie, et rejetée pour la seconde.

29 janvier. — Rapport de pétitions. Celle du sieur Galliché et de veuve Galliché, de Domfront (Orne), qui demandent que le mariage soit permis entre beaux-frères et belles-sœurs, donne lieu à une brillante et longue discussion; elle est renvoyée au garde-des-sceaux. — Celle de M. Toussaint, qui demande que l'effigie de Napoléon soit rétablie sur la croix de la Légion-d'Honneur, est renvoyée au président du conseil et déposée au bureau des renseignements. — M. Taillandier fait le rapport sur la proposition de M. Harlé fils, relative à la négociation des effets publics, et en propose le rejet.

30 janvier. — La proposition de M. Harlé fils, ci-dessus, est discutée et rejetée. — M. Dumeylet fait le rapport du projet de loi relatif aux récompenses nationales aux vainqueurs de juillet, et conclut à son adoption.

31 janvier. — Discussion de la loi d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. — M. Thiers présente divers projets de loi relatifs à des intérêts locaux. — M. Parant lit une proposition pour annuler les majorats créés mais non encore constitués et les défendre pour l'avenir.

1^{er} février. — Discussion de la loi sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique (continuation de la).

2 février. — M. Duvergier de Hauranne fait le rapport sur le budget de l'intérieur et des cultes. — M. de la Pinsonnière développe sa proposition relative aux justices de paix; elle est rejetée. Suite de la discussion sur la loi d'expropriation, etc.

4 février. — M. de Falgourolles fait le rapport du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour les pensions militaires. — Discussion sur la loi d'expropriation, etc.

5 février. — Suite de la discussion sur la loi d'expropriation.

6 février. — *Idem.* — Rapport de M. Passy sur le projet de loi portant règlement de l'exercice de 1850.

LYON.

Conseil général du département. — Ce conseil s'est ouvert le 25 jan-

vier dernier, M. Baboin la Barollière a été nommé président. M. Terme, secrétaire.

Provocations carlistes. — M. Jouve, rédacteur-gérant du *Courrier de Lyon*, journal ministériel, est provoqué en duel par MM. Rochefort et Vougy, sous le prétexte qu'il a eu tort de répandre le bruit que l'indisposition de la duchesse de Berry n'est autre chose qu'une grossesse. M. Jouve n'accepte le duel qu'avec des conditions qui sont refusées, et une altercation suit qui n'a aucun résultat fâcheux (1).

Elections communales. — La liste des citoyens appelés à concourir à ces élections a été affichée le sept de ce mois. *Le délai pour réclamer expirera le 6 mars prochain.* Elle se compose, 1° de 4,621 électeurs censitaires dont le moins imposé paye 112 fr. 44 c. de contributions; 2° De 749 citoyens appelés en vertu de l'article 11 de la loi du 22 mars 1831, savoir: fonctionnaires publics, docteurs, officiers de la garde nationale, etc. — Pour le dressement de la liste des censitaires, on a pris pour base la population légale montant à 145,675 âmes.

Glaneuse. — Son numéro du 7 février courant a été saisi. — M. Granier, son gérant, est sorti le 8, ayant fini le mois de prison auquel il a été condamné par la cour d'assises de l'Isère.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, 8 février 1833.

Monsieur,

Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro la déclaration suivante :

Vous avez inséré dans votre N° du 5 février courant, un article intitulé : *Auto-da-fé de la Glaneuse*, cet article est entièrement controuvé; jamais la *Glaneuse* n'a été brûlée dans mon café. Je vous prie donc de démentir ce que vous avez dit à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

MEUNIER,
Successeur de Corti, café d'Apollon, place de la Comédie.

Notice biographique sur M. Pozzo di Borgo.

Charles-Bonaventure POZZO DI BORGIO est né le.... 1760 dans le village d'Ala'a (île de Corse) et fut élevé gratuitement vu la misère de sa famille, par Antonio Grossetto, prêtre de l'ordre des Recollets. Avocat en 1789 il joignait à cette noble profession celle bien moins brillante mais plus lucrative de procureur. En 1790, il se présenta avec Joseph Bonaparte, son ami particulier, à la municipalité d'Orreza et prononça plusieurs discours patriotiques, au moment où l'on brûlait en effigie le général Butta-Fuoco, grand ennemi des innovations politiques. Nommé en septembre de la même année, membre du directoire du département, il se rendit à Marseille avec Napoléon et Joseph Bonaparte, pour y chercher le général Paoli. Celui-ci lui donna une mission pour Paris; Pozzo di Borgo, alors âgé de trente ans, s'y rendit avec empressement et se lia avec les hommes influents de l'époque, le duc d'Orléans, Mirabeau, Barnave, etc. Le 5 novembre suivant, il se rendit au club des jacobins et demanda à cette société mère l'affiliation du club d'Orreza et l'obtint. Il fut élu membre de l'Assemblée législative, au mois de septembre 1791, par l'influence de Paoli, et prononça plusieurs discours énergiques. Mais il ne fut pas nommé à la Convention nationale, il occupait la place de procureur du général syndic. Soupçonné avec Paoli de tramer des complots dans sa patrie contre la France, il fut mandé avec lui à la barre de la Convention, mais au lieu d'obéir, ces deux hommes consommèrent leur trahison en se mettant sous la protection des Anglais.

(1) Nous devons ici à nos lecteurs quelques réflexions sur notre conduite dans cette affaire. Nous avons, dans notre dernier numéro, plaisanté M. Jouve sur son refus d'accepter le cartel de ses adversaires carlistes. La *Glaneuse* et le *Journal du Commerce* ont fait la même chose. C'est qu'en vérité nous et nos confrères ne pouvions concevoir que le parti carliste ayant une rodomontade à faire, allât s'adresser à un journal aussi insignifiant que le *Courrier*. Si ces messieurs avaient eu réellement l'intention de se battre et d'amener une collision, que ne s'adressaient-ils aux bureaux des journaux patriotes. En l'état, nous approuvons ce refus de M. Jouve; il n'a eu qu'un tort, c'est d'accepter, ou, mieux encore, de ne pas renvoyer ses adversaires à ceux qui, sûrs de l'appui et de la sympathie populaire, sont par celamême seuls capables de sortir avec honneur d'une provocation de ce genre.

Il fut alors nommé président du conseil d'état, et ensuite secrétaire d'état. En 1802, il entra au service de Russie et parvint rapidement au grade de général. Il se trouva en 1813 à la bataille de Leipsick, fut nommé commissaire impérial auprès du gouvernement provisoire, le 4 avril 1814, suivit les Bourbons dans leur fuite, au 20 mars suivant, combattit et fut blessé à Waterloo. Depuis, Pozzo di Borgo, promu en 1817 au grade de lieutenant-général, décoré des insignes de presque tous les rois de l'Europe, immensément riche, s'est livré entièrement à la diplomatie. Il est encore aujourd'hui ambassadeur de la Russie près le roi des Français. Voila certes une carrière bien remplie, elle pourrait être honorable, si cet homme n'était pas né français; mais l'emploi qu'il a fait, contre sa patrie, de ses talents militaires et diplomatiques, n'obtiendra pas grâce devant la postérité. Son nom sera flétri au tribunal de l'histoire.

M. Ch.

MACHINES A GAZ DE BROWN.

Le numéro 25 de la *Revue britannique* renferme une notice fort intéressante sur les machines à gaz inventées par Brown. D'après les expériences récemment faites, rapportées par ce journal, le succès des nouvelles machines n'est plus douteux; les faits paraissent démontrer une supériorité réelle sur les machines à vapeur. L'ingénieur anglais a livré au commerce sept ou huit machines à gaz de différentes puissances qui toutes ont donné ou donnent des résultats extrêmement avantageux. La pompe qui a fonctionné à *Eagle-Lodge* de 54 pouces 1/2 de diamètre, donnait 5 à 6 coups de piston par minute; chaque coup de piston, élevant 750 gallons d'eau (soit 3,375 litres), elle a rempli, en 45 secondes, une citerne de la capacité de 120 hectolitres.

Celle destinée à opérer l'épuisement des eaux du canal de Croydon avait 22 pieds de haut et son cylindre 6 pouces de diamètre. Elle tirait 1,600 litres d'eau par minute. Pendant huit mois qu'elle a fonctionné, elle a consommé 417 chaldrons de houille (soit 5,425 quintaux métriques, le chaldron étant du poids de 26 quintaux), qui ont donné en résidu 7,702 hectolitres de coke et 21,600 litres de goudron de houille ou bitume minéral. La houille distillée ou consommée pour la production du gaz et le chauffage de la machine a coûté 666 livres sterling (16,650 fr.); mais la revente du coke et du goudron a produit 769 livres sterling (19,225 fr.), en sorte que, non compris la valeur de l'ouvrage exécuté, qui est importante, le bénéfice a été de 103 livres sterling, soit de 2,575 fr.!!!

Il est donc permis de croire que les machines à gaz de Brown seront appelées à remplacer dans beaucoup de cas les machines à vapeur actuelles. Le peu d'espace qu'elles occupent comparativement aux énormes chaudières dont sont pourvues les machines à vapeur, l'absence de tout danger d'explosion, ne tarderont pas à leur assurer la prééminence sur celles-ci. Par elles l'on obtiendra, à moins de frais, un effort relativement plus puissant que par les machines à vapeur. La production du gaz, dans les nouvelles machines, s'opère par la distillation de la houille dans un cylindre de fer forgé, du diamètre de 6 à 8 pouces, et capable de résister à une pression de plus de 50 atmosphères.

Toutefois, tout en rendant hommage à l'ingénieuse application qu'a su faire l'ingénieur Brown de l'élasticité du gaz, à sa machine, pour en créer un puissant moteur mécanique, il est juste d'ajouter qu'un Français peut revendiquer à juste titre une partie de cette importante découverte, que M. Brown n'est point l'inventeur de l'art de produire et de comprimer simultanément le gaz hydrogène à une très-haute tension dans des cylindres de fer forgé. Cette invention, à laquelle la machine anglaise est évidemment redevable de tout son succès, appartient à M. Norbert-Rillieux (1), breveté dès 1826 (le 19 mai), et c'est ce que cette note a pour but de constater.

J. RENAUX.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE.

PRIX PROPOSÉS POUR 1853, 1854 ET 1855.

La Société, de plus en plus jalouse de propager rapidement les résultats de la science, important objet de son institution, couronnera en assemblée générale, savoir :

En décembre 1853, la meilleure statistique d'un des départemens français ;

En décembre 1854, la meilleure statistique du royaume de France ;

(1) M. Norbert-Rillieux, membre de la société républicaine des Amis du peuple (Voy. l'*Echo*, n° 62.)

En décembre 1855, la meilleure statistique d'un pays étranger quelconque.

La Société se propose de couronner ensuite simultanément, d'année en année, la meilleure statistique de trois départemens français :

Les trois sortes d'ouvrages statistiques ci-dessus obtiendront, savoir :

La première, une *médaillon d'honneur* de la valeur de 500 fr. ;

La deuxième et la troisième, chacune une *médaillon d'honneur* de la valeur de 1,000 fr.

De plus, il y aura :

Pour la première, un *second prix*, consistant en une *médaillon d'honneur* de la valeur de 500 fr. ;

Et pour les deuxième et troisième, deux *seconds prix*, consistant en *médailles d'honneur* de la valeur de 500 et 500 fr.

La Société désire que les mémoires soient écrits en français ou en latin; cependant on laisse aux concurrents la faculté de les rédiger en anglais, allemand, italien, espagnol ou portugais.

Les mémoires mis au concours devront être envoyés franc de port aux bureaux de la société, place Vendôme, n° 12, à Paris.

Ils ne seront plus reçus après le 1^{er} octobre de chaque année.

Le jour où ils seront couronnés sera ultérieurement indiqué.

Lesdits mémoires statistiques, devenus la propriété de la Société, demeureront déposés dans ses archives, où leurs auteurs pourront en faire tirer des copies.

Il est interdit à tous les membres de la Société de concourir pour les prix proposés. Les seuls membres du conseil sont privés de cette faculté.



NOTICE

SUR LE PLAN DE VAIZE, LES NOMS PRIMITIFS DE LA SAÛNE,
ET SON ANCIEN COURS SUPPOSÉ,
PAR M. BEAULIEU.

Ce qu'on nomme *plan de Vaize*, c'est ce plateau qui s'étend en forme circulaire, depuis l'extrémité du faubourg de ce nom jusqu'au bas de la colline qui le termine au septentrion (en longeant la rive droite de la Saône). Ce *plateau* se nommait auparavant le *Plat-de-Vaize*, d'où est venu celui de *plan*; à cause de sa surface plane; entre ce plateau et la colline qui le borne, est un territoire appelé la *Maladière*, nom dérivé de celui de *Maladrerie*, à cause que vers le 14^e siècle il existait en ce lieu un hôpital appelé *Hospice de la Maladrerie*, ou des lépreux, maladie qui, au moyen-âge, était assez répandue en France et ailleurs (1).

S'il faut en croire Ménéstrier, Clitophon et Plutarque, la Saône a eu plusieurs noms; elle a été d'abord nommée *Brigulus*, depuis *Arar*; enfin *Sauconna* ou *Sangona*, dont le nom de Saône a été formé, et c'est, dit le premier, le nom *Arar*, que tous les anciens donnent à la Saône, et qui exprime, dit M. Bochart, sa lenteur. Virgile, dans sa première églogue, la désigne par ce vers :

Aut Ararim Parthus bibet, aut Germanicus tigrim;

Ce nom est le même que celui de l'Hérault (*Araris* ou *Araris*), qui passe par Cizeron, d'où sortirent les premiers fondateurs de Lyon, avant les Phéniciens, qui fondèrent Marseille.

Quoi qu'en disent Spon, Siméoni et autres, je suis de l'avis de ceux qui nient l'existence du passage de la Saône (à l'époque de la conquête des Gaules par Jules

(1) Ceci me rappelle que les juifs, qui à cette époque habitaient à Lyon, la rue Juiverie, obtinrent le privilège de se réunir en *assemblée*, pour une somme de un marc d'argent qu'ils donnèrent à cet hospice (de Rubis, etc.) Les registres du parlement de Paris (dit Spon) nous apprennent qu'à ce sujet et en 1512, les communautés des juifs se nommaient *societas caponum*, société de chapons ou des *castrat*, allusion à la circoncision, et les maisons où ils s'assemblaient *domus societatis caponum*, d'où est venu le nom de *capon*, si fort en usage à Lyon.

César), derrière le flanc occidental de la montagne de Fourvières; pour aller se perdre dans le Rhône près le village d'Oullins. Sans entrer dans aucune conjecture hypothétique, j'observerai qu'un coup de niveau fait en 1818, par des amis et moi, pour savoir l'élévation du Mont-Cindre (qui est de 315 toises du lit de la Saône), nous prouva que pour avoir un courant tant soit peu sensible derrière le territoire de Francheville et des Mas-sues, les eaux de la Saône se seraient élevées au-dessus du Plan-de-Vaize, en supposant que le rocher de Pierre-Scize s'unissait à celui du fort St-Jean, sans laisser aucune filtration à l'eau à plus de 275 pieds; alors qu'é-tait donc l'Île-Barbe par rapport au refluxement de la rivière; cette île, connue plus de 500 ans avant que les Romains vissent dans les Gaules (Voyez *Histoire des Gaules*, et Oigigène). Quoi qu'il en soit, le sol du Plan-de-Vaize présente des couches de terrains bien distinctes et qui prouvent les fréquentes irrptions de la Saône, et ceci m'amène naturellement à parler dans un autre article de l'utilité et des désavantages pour le peuple de Lyon, des différentes exploitations et établissemens qui y sont ou achevés ou projetés, tels que le bassin, le pont, etc.

— On vient de publier, sous le titre de *Calendrier de la liberté de la presse*, un almanach, d'où il résulte, que du 7 août 1830, au 1^{er} octobre 1832, il y a eu 281 saisies de journaux et 231 jugemens. Les rédacteurs de journaux ont été condamnés, ensemble, à 1226 mois de prison, et 347,350 fr. d'amende. 86 journaux, dont 41 à Paris, ont été frappés. — Il y a eu 478 émeutes dans 201 villes ou communes.

Coups de navette.

.. Ne voila-t-il pas que le petit J... s'imagine être un *Armand Carrel*.

.. Pouvaient-on croire que c'était une attaque contre le parti patriote en voyant ces messieurs provoquer, qui.... le *Courrier de Lyon*.

.. Savez-vous ce que c'est que le juste-milieu. Eh bien! c'est le *Courrier de Lyon* entre le *Précurseur* et la *Gazette Lyonnaise*. Il fait une jolie figure.

.. Cent contre un à parier que MM. Rochef..., Voug. et consors ne font pas au bureau du *Précurseur* ce qu'ils ont fait au bureau du *Courrier*.... Ce dernier devrait méditer là-dessus.

.. C'est pour ménager la pudeur de ceux qui ont affaire à lui que le *Courrier* s'est logé dans une allée de traverse. On n'est pas censé aller le trouver; car, enfin, un HOMME QUI SE RESPECTE peut quelquefois être obligé d'y aller, un clerc de palais, par exemple.

.. Lorsque suivant la promesse du *Courrier*, les prud'hommes négocians nouvellement élus, auront donné leur démission, il ne restera plus que MM. Goujon et Gamot, et ces deux grands débris se consolent entre eux.

.. On nous rapporte que M. Gent... a dit que si les maîtres continuaient d'être aussi récalcitrans, la Croix-Rousse serait rasée; en ce cas il faudra un fameux barbier et un bon rasoir.

.. En voyant le convoi du sieur Cointe, lundi dernier, un négociant se mit à goïser en disant à un de ses collègues: *Voilà un tracassier de moins*. Son ami, qui ne l'entendit pas, lui dit: *Mais plus il en passe, plus il en arrive*.

AVIS DIVERS.

On sait que depuis leur arrivée à Lyon, les St-Simoniens, dont l'association est dissoute par le fait de l'emprisonnement du PÈRE, ont reformé entr'eux une nouvelle association en prenant le nom de COMPAGNONS DE LA FEMME. Sous le titre de 1833, ou l'année de la MÈRE, ils publient en ce moment l'expression de leur foi sur les prochaines destinées de la FEMME. Cette brochure a paru samedi, 2 février, chez M^{me} Durval, libraire, place des Célestins, et chez M. L. Babœuf, rue St-Dominique, n. 2.

GUERRE OUVERTE

AUX ABUS ET PRÉJUGÉS RELIGIEUX,

OU DERNIER COUP PORTÉ A L'AMBITION

DU CLERGÉ,

Par Charles Duvernoy.

Prix : 4 fr.

A LYON, se trouve chez les principaux libraires; chez l'auteur, rue Laurenciu, n° 13, et chez M. PERRET, imprimeur, rue Saint-Dominique, n° 15.

[140] LA RÉFORME INDUSTRIELLE OU LE PHALANSTÈRE,

Journal des intérêts généraux de l'industrie et de la propriété.

Ce Journal paraît tous les vendredis, 12 pages grand in-4°, prix : 10 fr. pour six mois. — On s'abonne à Paris, rue Joquelet, n° 5; chez les libraires et directeurs de la poste.

Nota. Le *Phalanstère* commence à jouir de la réputation du *Globe*. On le trouve au cabinet littéraire de M^{me} GOEURY, place des Célestins, ainsi que la *Gazette médicale*, celle des *Théâtres*, la *Revue de Paris*, et un grand nombre de journaux de départemens.

(149) HABITS DE BAL, consistant en dominos, travestissemens et costumes pour femmes, à vendre en totalité ou en partie.

S'adresser à M^{me} veuve Matisse, place Neuve-des-Carmes, n° 4, au 3^e.

(151) NOUVEAUX MÉTIERS A TISSER.

Ces métiers ne dépassent pas la hauteur ordinaire des rouleaux; ils sont sans appui, chevillés, d'une grande justesse et solides; ils peuvent servir au tissage des étoffes unies de tous genres.

On peut les voir en activité chez l'inventeur, le sieur THORAL, rue St-Jean, n° 48, au 4^e. Il se charge de les faire confectionner au gré des acheteurs.

[157] TRANCHAT, mécanicien, rue du Commerce, n° 18, vient d'obtenir un brevet d'invention et de perfectionnement, pour le procédé qu'il vient d'ajouter à ses cannetières par lequel la cannette s'arrête aussitôt qu'un des bouts casse, ou que la soie d'un roquet est employée; il reste toujours hors la cannette une longueur de 8 pouces de soie pour nouer. Ces cannetières offrent non-seulement l'économie de la matière et de la main-d'œuvre, mais l'avantage de donner à l'étoffe toute la régularité, la propreté et l'éclat dont elle est susceptible. Le crémage, les trames rebouclées ou tirantes sont impossibles, et les lisières parfaites par l'emploi des cannettes provenant de ces cannetières, qui les font également à quel nombre de bouts que ce soit.

Le sieur Trachat tient aussi magasin de mécaniques à la Jacquard, de mécaniques à deviser, de moulinages. Il fait ses cannetières propres à faire autant de cannettes qu'on le désire. On peut les voir en activité chez MM. Morel, rue des Tables-Claudettes, n° 14, et Martimon, place de la Croix-Rousse, n° 17.

(152) A vendre, un métier de lancé et suite de l'ouvrage. S'adresser au bureau.

[120] AU RABAIS.

JOINON, chapelier, quai Monsieur, n° 122, prévient le public qu'il tient un assortiment de chapeaux de feutre, feutre pour gilets et autres usages dont il démontrera l'utilité.

Les prix réduits pour les chapeaux,	de 20 à 15 fr.
Idem.	de 15 à 12 fr.
Idem.	de 12 à 9 fr.

On cédera également au rabais les gilets et le feutre en pièce.

BERGER, GÉRANT.